

Délibération n° 25-114

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du

30 septembre 2025

Secrétaire de séance :

Mme Virginie WIART

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 15h30,
le Conseil d'Administration légalement convoqué,
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous
la Présidence de Madame WIART Virginie,
en suite de convocation en date du 08 septembre 2025.

Objet de la délibération

Finances - Décision Modificative n° 1

Budget Annexe du Centre Communal de Santé -

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 12

Effectif votant : 14

Etaient Présents :

Mme Virginie Wiart, Mme Dominique Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José Pombal, Mme Sylviane Liénard, Mr Marc Derasse, Mme Florence Nochelski, Mr Jean-Louis Delhaye, Mr Michel Mauprizez, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy, Mme Monique Bouquignaud, Mr Alain Delevallée.

Etaient Absents, excusés ou représentés :

Mme Marie-Anne Delevallée, Mme Françoise Demontfaucon, Mme Brigitte Bracq, Mme Sylvie Labadens qui donne procuration à Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Sabine Cagnard qui donne procuration à Mme Cardon.

Décision Modificative N°1 - Centre Communal de Santé					
FONCTIONNEMENT					
Nature	Dépenses	Montant	Nature	Recettes	Montant
6188	Autres frais divers	15 000,00			
60632	Fournitures de petit équipement	15 000,00	706888	Autres	30 000,00

011	Charges à caractère général	30 000,00	70	Produits des services	30 000,00
	Total dépenses de fonctionnement	30 000,00	Total recettes de fonctionnement		30 000,00
INVESTISSEMENT					
Nature	Dépenses	Montant	Nature	Recettes	Montant
21838	Autres matériels informatiques	5 000,00	1388	Avance budget principal	5 000,00
21	Autres immobilisations corporelles	5 000,00			
	Total dépenses d'investissement	5 000,00	Total recettes d'investissement		5 000,00

Après examen, le Conseil d'Administration, à la majorité avec une abstention :

DECIDE

D'adopter favorablement la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe du Centre Communal de Santé.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée

Virginie WIART

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.



Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :